



## ÉPERNAY DANS LA GRANDE GUERRE :

*∞ Vitrine virtuelle ∞*

*Archives municipales d'Épernay*

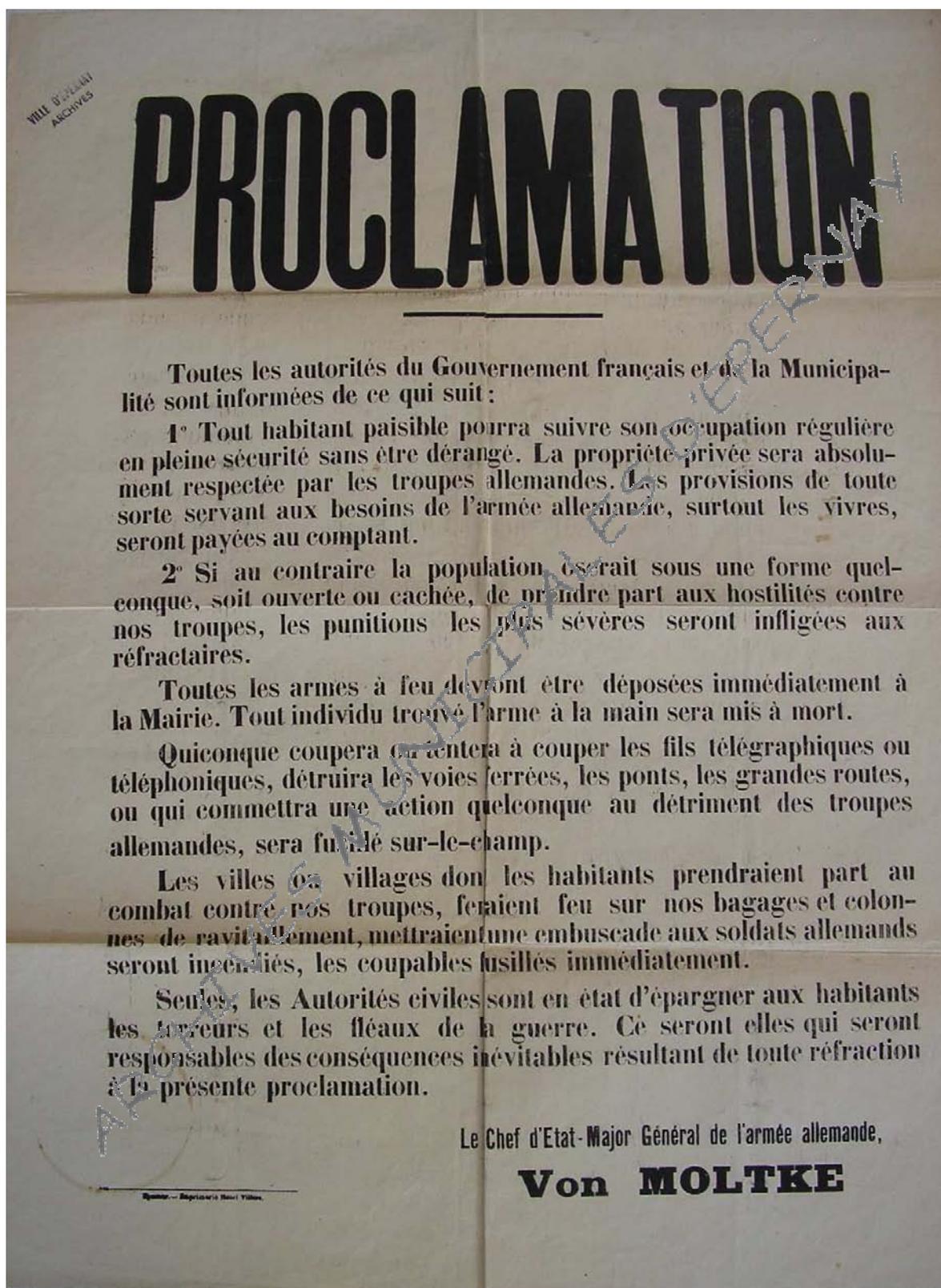
Directrice : Mme LAKOMY

Professeur-animateur : M. de GOSTOWSKI



## SOMMAIRE

|                           |   |           |
|---------------------------|---|-----------|
| <b><u>Annexe n°1</u></b>  | La proclamation de von MOLTKE.....  | p. 3      |
| <b><u>Annexe n°2</u></b>  | Arrestation d'un Sparnacien pour espionnage.....  | p. 4      |
| <b><u>Annexe n°3</u></b>  | L'affaire du soldat allemand blessé.....  | p. 5-8    |
| <b><u>Annexe n°4</u></b>  | L'amende de guerre imposée par le Corps de la Garde royale allemande.....   | pp. 9     |
| <b><u>Annexe n°5</u></b>  | Photo du prince Auguste-Guillaume de Prusse, image empruntée sur le site Wikipedia (German historical museum, Selle-Kuntze-Niederastroth, 1910-1915)..... | p. 10     |
| <b><u>Annexe n°6</u></b>  | L'amende de guerre imposée par le Corps de la Garde royale allemande.....   | p. 11-12  |
| <b><u>Annexe n°7</u></b>  | Remboursement de l'amende de guerre imposée par le Corps de la Garde royale allemande.....  | p.13      |
| <b><u>Annexe n°8</u></b>  | Instruction relative aux mesures à prendre à l'égard des étrangers en cas de mobilisation.....  | pp. 14-17 |
| <b><u>Annexe n°9</u></b>  | M. GALLICE se porte garant de sa gouvernante.....   | p. 18     |
| <b><u>Annexe n°10</u></b> | Réquisition de péniches.....  | p. 19-20  |
| <b><u>Annexe n°11</u></b> | Fixation du prix des denrées alimentaires.....  | p. 21     |
| <b><u>Annexe n°12</u></b> | L'affaire des péniches.....   | pp. 22-23 |
| <b><u>Annexe n°13</u></b> | Coupons-monnaies.....   | p. 24     |
| <b><u>Annexe n°14</u></b> | Création de coupures.....   | p. 25     |
| <b><u>Annexe n°15</u></b> | Délibération du conseil municipal expliquant le différend entre le maire et le préfet.....  | p. 26     |
| <b><u>Annexe n°16</u></b> | Echange de courrier entre le maire d'Epernay et le Préfet de la Marne.....  | pp. 27-29 |
| <b><u>Annexe n°17</u></b> | Lettre de remerciement des habitants au maire.....  | pp. 30-32 |
| <b><u>Annexe n°18</u></b> | Lettre de félicitation d conseil municipal au maire.....  | pp. 33-36 |



VILLE D'EPERNAY  
ARCHIVES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA VILLE D'EPERNAY

# ARRESTATION

Malgré mes ordres formels qui enjoignaient aux habitants d'Épernay de rester dans leurs demeures, et en tous cas s'ils avaient à sortir de ne pas s'approcher trop près des convois allemands,

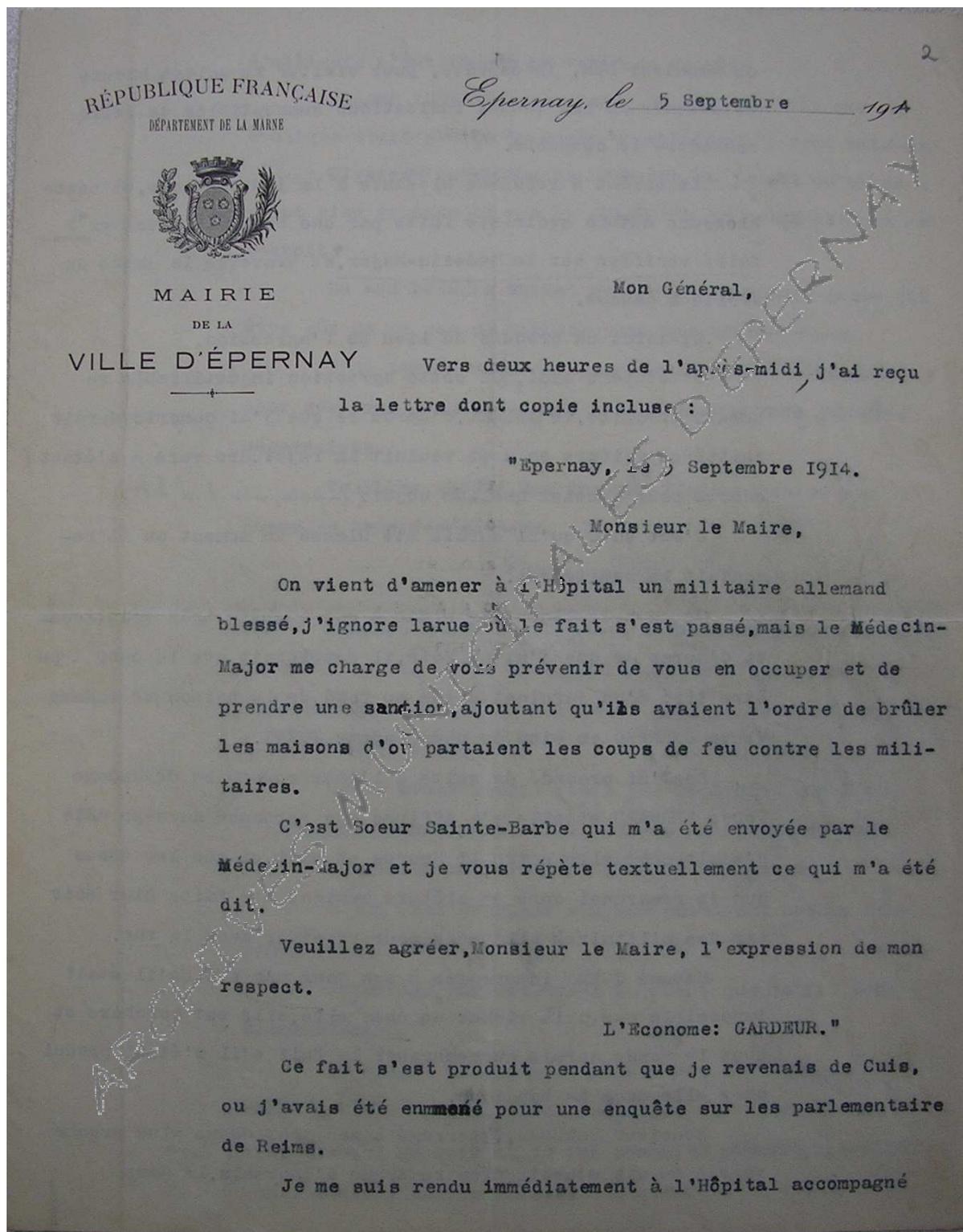
Un individu s'est amusé à regarder une auto trop attentivement ; il a été accusé d'espionnage et arrêté.

Je demande instamment à la population de garder tout son calme et de ne pas transgresser les ordres que je lui donne pour le bien de tous.

*Epernay, le 11 Septembre 1914.*

Le Maire,  
**Maurice POL-ROGER.**

Epernay. — Imp. Henri Villers.



de Monsieur BUR, interprète, pour visiter le soldat blessé et obtenir de lui toutes indications susceptibles de faire connaître le coupable.

Le soldat a reçu une blessure à la jambe gauche, et cette blessure semble avoir été faite par une balle de revolver à faire vérifier par le Médecin-Major, et traverse la jambe de droite à gauche.

Ci-joint un croquis du lieu de l'agression.

C'est vers midi, que cette agression injustifiable se serait produite, le soldat, d'après ce que j'ai compris aurait quitté sa voiture en A et voulait la rejoindre vers B s'étant écarté pour acheter quelque objet. (Du pain, m'a-t-il dit)

C'est en C qu'il aurait été blessé au moment où il remontait la petite rue.

Je me suis livré sur place à une enquête très minutieuse et d'après ce que j'ai pu voir, il semblerait que le coup a pu être tiré d'un jardinet situé au fond de la maison de Madame Veuve BERNARD ou bien de chez Madame JOZET.

Des J'ai procédé de suite à l'interrogatoire de Madame Veuve BERNARD et elle m'a affirmé que personne de sexe mâle n'était chez elle entre 11 heures et midi, et que les trous que je remarquai dans sa clôture avaient été faits hier soir par des militaires allemands pour regarder dans la rue.

Madame JOZET interrogée à son tour m'a dit qu'il était impossible que cela vienne de chez elle, elle est bouchère et tout le monde aurait pu remarquer le fait s'il s'était produit chez elle dans sa boutique.

Monsieur BOUCHER, interrogé à son tour comme plus proche voisin me dit n'avoir rien remarqué d'anormal, le coup

d'ailleurs n'aurait pas pu venir de ce côté.

Madame TOUSSAINT, marchande de tabac me dit que sa boutique était pleine de monde et qu'elle n'a rien entendu.

Diverses personnes du quartier me jurent qu'elles n'ont rien entendu et que le crime n'a pu avoir lieu en cet endroit.

De son côté, le soldat est très affirmatif et me dit être sûr de ne pas se tromper dans ses affirmations.

J'ai tenu à vous exposer les faits immédiatement pour que vous preniez toutes sanctions que vous jugeriez nécessaires.

Veillez agréer, Mon Général, l'assurance de mes hommages très respectueux.

*Maurice Sol-Roger*

P.S.- Les dépositions se trouvant absolument contradictoires et ayant appris qu'un blessé allemand était descendu le long de la rue Claude-Ruelle vers midi, je me suis livré à un supplément d'enquête.

Après avoir repris pas à pas le trajet que l'on m'indiquait comme ayant été fait par le blessé, je suis arrivé à trouver l'endroit où il avait été pansé.

C'est chez Monsieur BERNARD demeurant Ruelle des Vignolles.

Interrogé par moi, voici le récit que me fit Monsieur BERNARD.

Un soldat allemand avait été mis ce matin en sentinelle près de chez moi dans la Ruelle des Vignolles, il vint d'abord me voir et je lui donnai 2 pommes puis pendant sa faction, j'allais près de lui quand je le vis épauler

5  
comme il semblait regarder légèrement en l'air, je rentrai vivement chez moi; quelques minutes après, j'entendis très nettement 4 coups de fusil assez espacés et le malheureux soldat vint s'abattre chez moi ou il s'évanouit, je lui donnai du rhum pour le remettre et lui pansai la jambe qui était traversée ainsi que sa guêtre.

Je sortis pour chercher un de ses Chefs, je n'en trouvai pas, j'ai cru comprendre d'après ses gestes, qu'il avait tiré sur un soldat français et qui avait répondu, il m'a fait signe que ce soldat avait des pantalons très larges, j'en ai conclu que c'était probablement un zouave. Après s'être reposé il repartit bravement pour l'Hôpital sans vouloir que je l'accompagne.

Je pense, Mon Général, que cette dernière enquête doit être considérée comme la bonne; voici le nom de diverses personnes qui ont vu descendre le blessé dans la rue Chaude-Ruelle :

Mesdames CATONNET et DENIZARD, demeurant toutes deux 8, rue Pasteur.

Madame HARMEL, 17, rue Chaude-Ruelle.

Monsieur GUIBORAT, 3, rue Maupin et plusieurs autres personnes.

Au moment de clore mon enquête, j'apprends qu'un zouave a été fait prisonnier cet après-midi, et a traversé aujourd'hui même la Ville d'Yprey, et notamment la rue de Claires, entre deux soldats allemands qui l'escortaient.

**Annexe n°4 : L'amende de guerre imposée par le Corps de la Garde royale allemande, Archives municipales d'Épernay, 4H36**

# CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPERNAY

Compte Rendu officiel de la Séance extraordinaire du Samedi 5 Septembre 1914

L'An mil neuf cent quatorze,  
Le Samedi 5 Septembre, à 9 heures 1/4  
du soir,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Épernay, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Maurice Pol-Roger, Maire, pour la tenue d'une séance extraordinaire nécessitée par une Réquisition de l'Intendance allemande.

Étaient présents :

MM. : 1. Maurice Pol-Roger ; 2. Eug. Jaquet, Premier Adjoint ; 3. Perrault, Adjoint ; 4. Gallice ; 5. Cerveaux ; 6. Fleuricourt ; 7. Lemaitre ; 8. Villiot ; 9. Brunette ; 10. Michelot ; 11. Ed. Boizel ; 12. Gaullier ; 13.

Granier ; 14. Waline ; 15. Machet ; 16. Directeur Chapt.

Étaient absents :

MM. : 1. J. Chandon ; 2. Chauger ; 3. Dépuiset, — sous les drapeaux ; 4. M. Geoffroy et Raullet, excusés.

MM. : 1. Moineau ; 2. Fouace ; 3. Ch. Dubois.

Avaient été convoqués à cette séance et étaient présents :

MM. Ernest Goubault, Edmond Goubault, Claude Chandon.

M. le Maire donne connaissance du document suivant :

Épernay, le 5 Septembre 1914.

Sur la demande de M. le Maire, nous certifions que l'Intendance du Corps de la Garde royale a imposé à la Ville d'Épernay une amende conventionnelle s'élevant à la somme de :

**176.550 francs**

payable le 6 Septembre à midi, pour n'avoir pas livré à temps les vivres nécessaires à la troupe.

Au nom de l'Intendance de la Garde royale.

Signé : KAHN, Directeur.

M. le Président en le détail des vivres qui étaient réclamés :

## Journée du 5 Septembre 1914

|  |              |
|--|--------------|
| Avoine.....                                  | 120.000 kil. |
| Pain.....                                    | 21.000 kil.  |
| Café grillé.....                             | 500 kil.     |
| Conserves de légumes,<br>ceps et semoules... | 10.000 kil.  |
| Lard salé, saindoux, etc.                    | 12.000 kil.  |

Il signale ensuite que, seule, la quantité de lard salé n'a pu être fournie ; on n'en a trouvé qu'environ 2,000 kil.  
Et que, malgré ses instances, il n'a pu

obtenir ni le détail de la somme réclamée, ni une diminution du montant de l'amende.

A défaut de paiement de cette somme, les Autorités allemandes menacent de prendre les plus dures sanctions contre la population elle-même et de perquisitionner de force dans les maisons des habitants.

Une longue discussion s'élève à ce sujet.

Finalement, les exigences de l'Intendance allemande ne pouvant être éludées, et en raison des menaces formulées, le Conseil décide qu'il sera fait des demain matin un appel au concours de diverses personnes de cette Ville pour réunir cette somme de 176.550 fr.

La séance est levée à onze heures et demie du soir.

Signé : MACHET, BRUNETTE.

Nota. — Le paiement a été remis à cinq heures du soir au lieu de midi.

Annexe n°5 : Photo du prince Auguste-Guillaume de Prusse, image empruntée sur le site Wikipedia (German historical museum, Selle-Kuntze-Niederastroth, 1910-1915)



**Annexe n°6 : L'amende de guerre imposée par le Corps de la Garde royale allemande,  
Archives municipales d'Épernay, 4H36**

Noël Aymès,  
Librairie Beauchesne, 117 rue de Rennes, Paris (VI)  
à Monsieur le Maire d'Épernay, Marne.

17\_12\_

30

Monsieur le Maire,

J'ai par le même courrier l'honneur d'écrire à M. le Docteur Véron, pour lui demander de vouloir bien me donner les renseignements qu'il estimera convenable sur le récit suivant que, faisant pour l'éditeur Beauchesne un livre d'anecdotes exactes et soigneusement vérifiées sur la guerre actuelle, j'ai relevé dans le MATIN du 20-10-14.

"En descendant vers Sézanne et la Fère-Champenoise, les troupes allemandes s'arrêtèrent, on se le rappelle, à Épernay. Elles y burent plus de 50 000 bouteilles de champagne et exigèrent une contribution de guerre de 175 000 fr., que le maire dut réunir en trois heures. Or, après la bataille de la Marne, au cours de la retraite des troupes prussiennes, un prince de l'empire fut grièvement blessé. On le dirigea aussitôt sur Épernay, que gardaient encore quelques troupes allemandes. Mais là, point de chirurgiens allemands. Cependant le prince continuait à souffrir, et son état s'aggravait. Alors l'état-major chercha un chirurgien parmi les Français qui étaient restés dans la ville. Tout le monde désigna le docteur Véron, bien connu pour sa science et son dévouement. L'état-major lui fit observer qu'il s'agissait d'une question d'humanité et promit qu'il serait "principalement" récompensé. Le praticien pouvait du reste fixer lui-même ses honoraires. C'est ce que fit le Docteur Véron, qui exigea 175 000 fr. pour prix de son intervention. Le soir même, un trésorier de l'armée allemande remettait au maire, en pièces d'or frappées à l'effigie de Guillaume II, la somme demandée."

En dehors des questions que je pose à M. le Docteur Véron et auxquelles j'espère qu'il aura l'obligeance de répondre, il en est quelques unes, Monsieur le Maire, qui me permettraient particulièrement de placer l'action dans son cadre le plus vrai, et qui me semblent être plutôt de votre ressort:

L'occupation allemande a commencé et s'est terminée dans quelles conditions? A quelles dates? A-t-elle donné lieu à des brutalités par trop révoltantes? A des scènes de pillage? à des beuveries? Puis-je vous demander si vous avez eu une part directe et active dans <sup>(les faits dont j'ai tiré)</sup> le récit dans le MATIN? Si oui, ne voudriez-vous pas m'en donner quelques détails, avec vos impressions? La modestie de M. le Docteur Véron ne me permettra peut-être pas de trouver dans ce qu'il m'adressera la matière de l'éloge dont il est certainement digne: je serais heureux si votre témoignage en ce qui le concerne était le meilleur et le plus complet hommage qu'on lui pût décerner. Tout cela, Monsieur le Maire, laissé à la discrétion de votre expérience et de votre sagesse par un auteur consciencieux qui souhaite se documenter aussi complètement que possible, tout en se rendant compte qu'étranger au pays, son zèle ne doit point dépasser les limites de la discrétion, même quand il ne vise qu'à assurer à tel fait local la plus honnête et la plus légitime popularité.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mon respectueux dévouement,

Noël Aymès

Mon livre sur, il va de soi, absolument en dehors de toute question politique.  
N.A.

15

Corps de Garde  
Commandant  
Général

Moraino, le 9 septembre 1914

 Tu quo la ville d'Épernay a donné  
tous les soins nécessaires aux  
soldats blessés allemands et en  
attendant qu'elle le fera certai-  
nement aussi dans l'avenir, on  
restitue à la commune la som-  
me de 146.550 pour l'approvisi-  
onnement qui n'a pas été livré.

Le Général Commandant  
/signé/ Baron de Stettenberg.

Bergé

La somme ci-dessus désignée est à  
rembourser à la commune d'Épernay,  
et il faut remettre, dans ce but, à  
nos secrétaires Lüpke et Sternick,  
le montant de cent (milles) soixante  
six milles cinq cents cinquante  
francs.

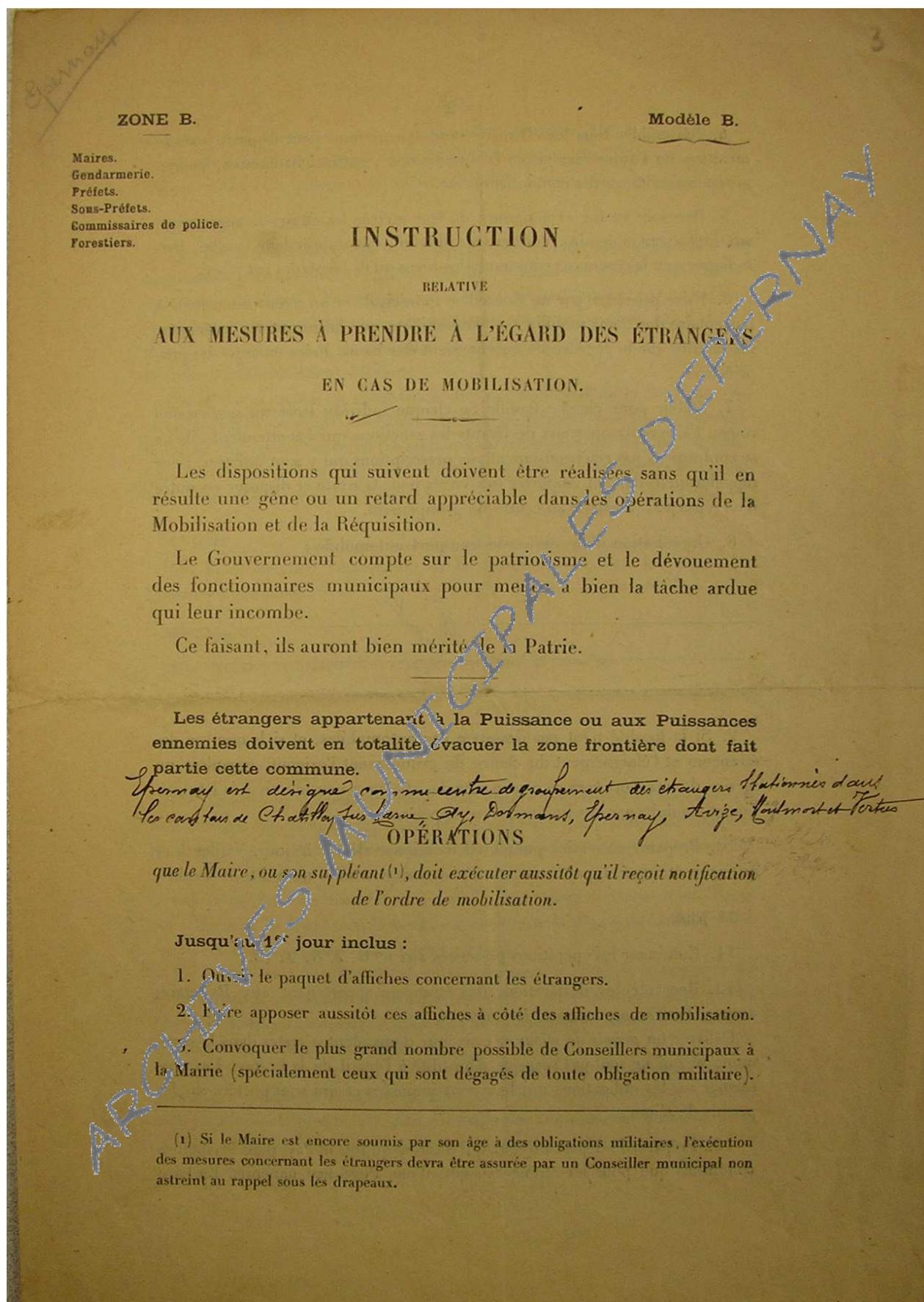
/signé/ Rau.  
/signé/ Fritz.

Reçu la somme de 146.550 francs.

/signé/ Sternick,  
secrétaire.

À Monsieur  
le Maire à Épernay

**Annexe n°8 : Instruction relative aux mesures à prendre à l'égard des étrangers en cas de mobilisation, Archives municipales d'Epernay, 4H45**



ZONE B.

Modèle B.

Maires.  
Gendarmerie.  
Préfets.  
Sous-Préfets.  
Commissaires de police.  
Forestiers.

## INSTRUCTION

RELATIVE

### AUX MESURES À PRENDRE À L'ÉGARD DES ÉTRANGERS EN CAS DE MOBILISATION.

Les dispositions qui suivent doivent être réalisées sans qu'il en résulte une gêne ou un retard appréciable dans les opérations de la Mobilisation et de la Réquisition.

Le Gouvernement compte sur le patriotisme et le dévouement des fonctionnaires municipaux pour mener à bien la tâche ardue qui leur incombe.

Ce faisant, ils auront bien mérité de la Patrie.

Les étrangers appartenant à la Puissance ou aux Puissances ennemies doivent en totalité évacuer la zone frontière dont fait partie cette commune.

*Epernay est désigné comme centre de groupement des étrangers Nationaux dans les cantons de Châtillon-sur-Marne, Ay, Dormans, Epernay, Avize, Hautmont et Tortos*

#### OPÉRATIONS

que le Maire, ou son suppléant<sup>(1)</sup>, doit exécuter aussitôt qu'il reçoit notification de l'ordre de mobilisation.

Jusqu'au 48<sup>e</sup> jour inclus :

1. Ouvrir le paquet d'affiches concernant les étrangers.
2. Faire apposer aussitôt ces affiches à côté des affiches de mobilisation.
3. Convoquer le plus grand nombre possible de Conseillers municipaux à la Mairie (spécialement ceux qui sont dégagés de toute obligation militaire).

(1) Si le Maire est encore soumis par son âge à des obligations militaires, l'exécution des mesures concernant les étrangers devra être assurée par un Conseiller municipal non astreint au rappel sous les drapeaux.

4. Rassembler tous les éléments dont la commune peut disposer pour le maintien de l'ordre sans gêner la mobilisation ; gardes champêtres, police, groupements de gardes communales, etc.

5. Recevoir au fur et à mesure de leur arrivée les étrangers appartenant aux Puissances ennemies. Vérifier leur identité, dénombrer leur famille, leur indiquer que la commune conservera les biens qu'ils laisseront sur place.

6. Faire procéder par un Conseiller municipal ou un agent assermenté à l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers que laisseront les intéressés, les inscrire sur le registre de recensement des biens. Faire émarger les propriétaires.

7. Établir pour chaque famille ou chaque individu isolé un *sauf-conduit* rouge. Faire remarquer aux déclarants les sanctions qui les attendent s'ils ne se conforment pas rigoureusement aux prescriptions qui y sont édictées. Leur rappeler qu'ils doivent emporter des vivres pour la route et disposer en outre d'un repas pour l'arrivée au centre de groupement.

8. Organisation d'un service de transport *autobus* :

.....  
.....  
.....

9. Si la localité n'est pas desservie par automobiles, et si le nombre des étrangers et l'éloignement du centre de groupement l'exigent, organiser un service de transport vers ce centre avec des attelages non soumis à la Réquisition et conduits par des hommes non rappelés.

10. Préparer ce service pour qu'il fonctionne dès le 3<sup>e</sup> jour. Veiller à ce qu'aucun étranger appartenant aux Puissances ennemies ne quitte la localité.

**2<sup>e</sup> jour.**

11. Continuer les opérations prescrites aux n<sup>os</sup> 6, 7, 8, 9, 10.

12. Recevoir les déclarations des étrangers appartenant aux *Puissances neutres*. Vérifier soigneusement leur identité.

Délivrer un *permis de séjour* à ceux qui demandent à rester dans la commune et qui ne sont pas suspects d'hostilité à l'égard de la France. Les renseigner sur les obligations qui leur sont imposées et qui sont portées sur les permis de séjour.

13. Préparer le départ de ceux qui désirent quitter le Pays dans les mêmes conditions que pour les étrangers sujets d'une Puissance ennemie. En faire

autant pour ceux dont on aurait des raisons de se défier. On déclarera à ces derniers qu'ils doivent quitter la région et se rendre dans l'intérieur de la France d'où on les transportera sur une frontière neutre, s'ils le désirent.

3<sup>e</sup> jour :

14. Délivrer des reçus aux sujets des Puissances ennemies qui partent ~~le lendemain~~ en abandonnant du bétail ou des chevaux non encore requis pour les besoins de l'armée. Faire apprécier la valeur de ces animaux par une Commission de trois membres et porter, *en toutes lettres*, cette valeur sur le reçu. Sur le vu de ce reçu, le propriétaire sera payé au centre de groupement par les soins du Commandant militaire.

Placer ces animaux en subsistance chez des habitants de la commune en attendant qu'ils soient pris par l'autorité militaire, laquelle n'en payera pas alors la valeur. En ce qui concerne les animaux ne convenant pas à l'autorité militaire, les mettre en vente vers le 15<sup>e</sup> jour de la Mobilisation et verser l'argent de la vente dans les caisses de l'État.

4<sup>e</sup> jour :

15. Faire terminer l'évacuation de la commune par tous les sujets des Puissances ennemies.

5<sup>e</sup> jour :

16. Présider aux départs des nôtres quittant la localité.

ALSACIENS-LORRAINS.

Les familles Alsaciens-Lorrains non encore naturalisées françaises qui sont établies de très longtemps dans le pays et dont on connaît parfaitement les origines et les sentiments français *seront laissées libres de conserver leur résidence dans conditions.*

Les autres familles dont on sera moins certain pourront également rester sur place si un de leurs membres au moins *contracte le 2<sup>e</sup> jour de la Mobilisation ou plus tard un engagement à la Légion étrangère.*

En aucun cas, une famille alsacienne-lorraine ne pourra continuer à séjourner dans la commune *si l'un de ses membres a quitté la France pour obéir à l'ordre de mobilisation allemand.* Elle sera alors considérée comme une famille allemande et traitée comme telle.

On facilitera par tous les moyens le déplacement vers les centres de groupements des familles d'Alsaciens-Lorrains *dont un ou plusieurs membres servent sous les drapeaux français ou dont les sentiments sont notoirement connus*, lorsqu'elles auront fait connaître leur désir de refluer vers l'intérieur du Pays. Sur le sauf-conduit qui leur sera délivré, on portera la mention « Alsacien-Lorrain ».

Il y aura lieu de procéder avec tact, mais aussi avec circonspection, vis-à-vis de tous les étrangers qui se réclament du titre d'Alsaciens-Lorrains. Il faudra éviter que sous ce couvert se glissent des individus suspects.

NOTA.

Il n'est pas possible de prévoir dans cette Instruction tous les cas particuliers qui pourront se présenter. Les Maires devront solutionner rapidement chacun d'eux sans en référer à l'autorité supérieure et en s'inspirant uniquement des directions données par l'affiche spéciale concernant les étrangers et de la présente Instruction.

— Instructions Complémentaires —

- S'informer auprès du Commandant 5<sup>e</sup> Armée 5<sup>e</sup> Epemay (Bureau de la Place) des locaux qui sont mis à la disposition des étrangers.
- Recevoir à la hâte les étrangers des Cantons voisins et à frais entente avec l'autorité Militaire les diriger sur les locaux désignés pour les recevoir.
- Opérer de même pour les étrangers du Canton 5<sup>e</sup> Epemay.
- Prévoir et Commander le personnel nécessaire à ces opérations.

Annexe n°9 : M. GALLICE se porte garant de sa gouvernante, *Archives municipales d'Épernay, 4H46*



Je m'engage à surveiller de très près la gouvernante allemande Anna Klughammer que j'ai à mon service depuis seize ans, bien que sa conduite n'ait jamais prêté à aucun soupçon ; à ne pas la laisser sortir de chez moi, sous aucun prétexte, pendant toute la durée des hostilités.

J. Gallice.

Épernay le 11 août 1914.

V<sup>e</sup> ARMEE  
-:-:-:-  
D.E.S.  
-:-:-:-  
Etat-Major  
-:-:-:-  
N° .....

*Copie*

14

Au Quartier Général, le 7 Janvier 1915.

C O M P T E - R E N D U

du Général de Division AZIBERT, Directeur des Etapes et des Services de la V<sup>e</sup> Armée, au sujet de réquisitions faites par le Maire d'Epervay.

Par bordereau N° 270 du 25 Décembre 1914, la Direction de l'Arrière a prescrit au Général D.E.S. de la V<sup>e</sup> Armée de faire une enquête au sujet de réquisitions opérées par le Maire d'Epervay sur des péniches chargées de charbon à gaz qui traversaient le territoire de sa commune et qui étaient destinées à la Compagnie d'éclairage du gaz à BORDEAUX "5, rue Condé".

Il résulte de la lettre du Maire d'Epervay, dont copie est ci-jointe, et de l'enquête que j'ai fait faire à ce sujet par un Officier de mon Etat-Major, que la Ville d'Epervay s'est trouvée depuis l'occupation allemande dans une situation critique au point de vue du combustible nécessaire pour assurer des services publics ou militaires très importants. Dans ces conditions, le Maire de la Ville d'Epervay s'est cru de très bonne foi autorisé pour sauvegarder des intérêts supérieurs, à réquisitionner un combustible destiné à une région de l'intérieur qui, par sa situation éloignée du théâtre des hostilités et son voisinage de la mer, lui paraissait pouvoir très facilement être ravitaillée.

Je porte à sa connaissance la circulaire du 25 Novembre N° 578 du Général Commandant en Chef, en l'invitant à s'y conformer à l'avenir.

Je crois devoir ajouter, que lors de l'occupation de la Ville d'Epervay par les troupes allemandes, qui dura du 4 au 11 Septembre, M. POL-ROGER, Maire de cette Ville, sut, au milieu de la défection presque complète de la plupart des fonctionnaires de l'Autorité Administrative ou judiciaire, accomplir avec fermeté et dignité ses devoirs de représentant de sa commune, plus d'une fois même au péril de sa vie.

M. le Maire .....

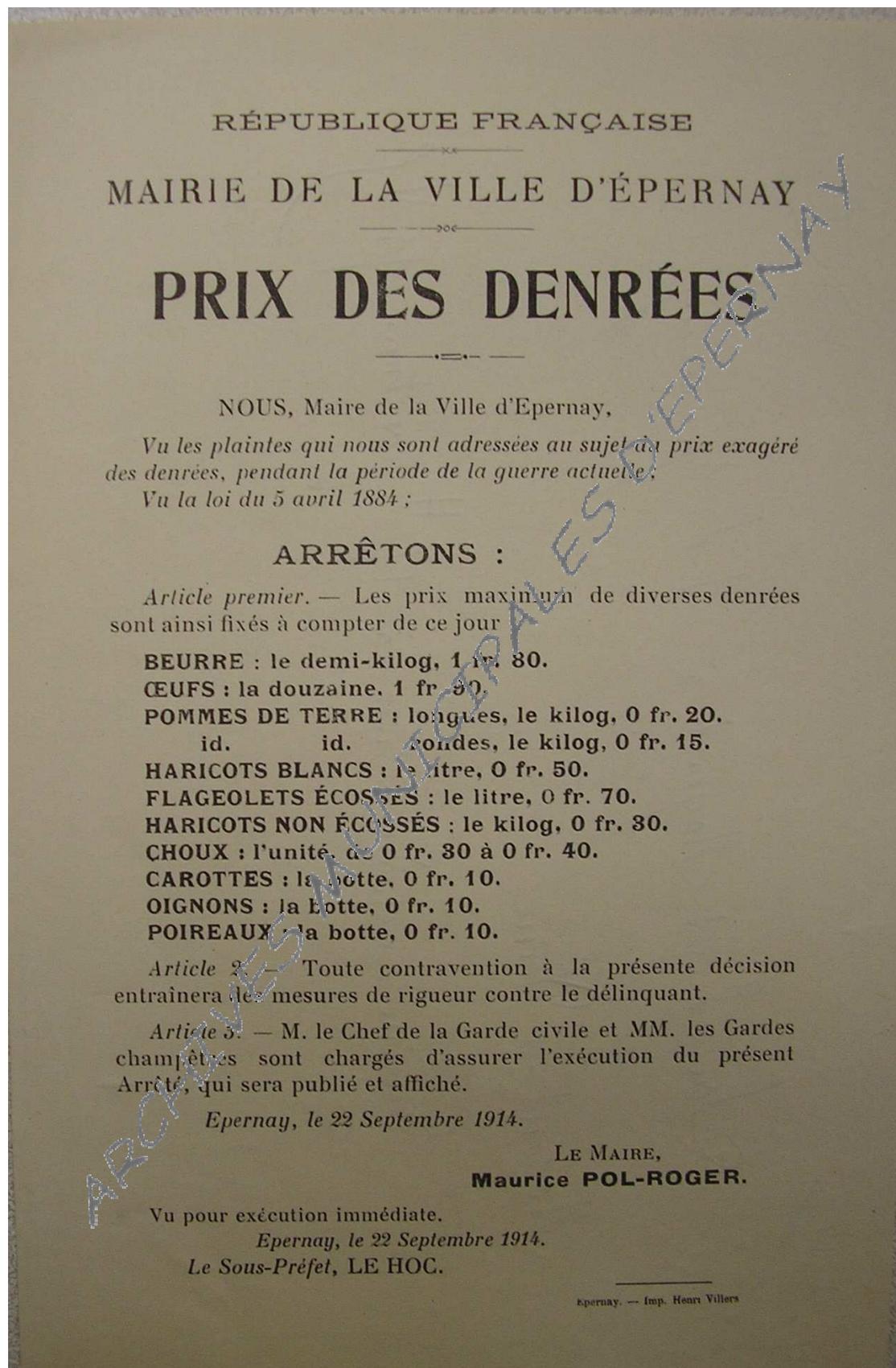
ARCHIVES MUNICIPALES D'EPERVAI

M. le Maire d'Epernay n'est donc pas un Administrateur  
 inconsideré et abusant systématiquement de ses fonctions comme  
 pourrait le faire croire le libellé de la réclamation ainsi  
 conçu : "Le Maire d'Epernay réquisitionne au passage toutes les  
 "péniches de charbon à gaz qui traversent le territoire de sa  
 Commune". Il semblerait qu'il s'agit d'une habitude d'un fait  
 courant et journellement renouvelé.

Or, il s'agit au contraire d'un fait isolé, des péniches  
 immobilisées à Epernay par l'interruption de la navigabilité  
 du canal, résultant de la chute des ponts rompus par les Alle-  
 mandes, et au moment, par conséquent, où la même non navigabilité  
 du canal mettait la Ville d'Epernay dans l'impossibilité de  
 se ravitailler et aurait conduit inévitablement l'autorité  
 militaire à faire la même réquisition pour assurer ses propres  
 services, si le Maire ne l'avait avancée.

Signé : AZIBERT.

ARCHIVES MUNICIPALES D'EPERNAY



12  
31 Décembre

Le Maire de la Ville d'Eprenay à M. le  
Général Directeur des Etapes et des Services de  
la V<sup>e</sup> Armée.

Mon GENERAL,

Je viens vous donner les explications que me demandait  
votre lettre du 29 courant N° 4662.

A la fin du mois de Septembre le Directeur de l'Usine  
à Gaz d'Eprenay est venu me prévenir que, au moment de la  
déclaration de guerre près de trente bateaux à destination  
des Usines de sa Société avaient été détournés de leur desti-  
nation par l'Autriche. Neuf de ces bateaux devaient parvenir  
à Eprenay; dans ces conditions, les approvisionnements de l'  
Usine, bien que fort considérables ne pouvaient suffire  
jusqu'au moment où pourrait se faire régulièrement le ravi-  
taillement par l'Angleterre.

Tout service aurait donc été interrompu au mois de Dé-  
cembre tant pour l'Usine à gaz que pour l'Usine électrique.  
C'était donc tous les services publics, civils, et militaires,  
huit hôpitaux, le service des Ateliers de l'Est occupé spécia-  
lement à la fabrication des obus, complètement arrêtés.

J'ai donc crû, dans ces conditions, qu'il était de mon  
devoir d'assurer ces services, pensant que des usines plus

favorisées par leur situation près des ports de mer pourraient plus facilement se ravitailler.

Je trouve honteux que des personnes habitant Bordeaux donc à plus de 600 Kilomètres du front aient l'audace de venir critiquer ce que font des Villes, qui après avoir été envahies ont encore maintenant des difficultés de ravitaillement qu'un port de mer ne peut avoir.

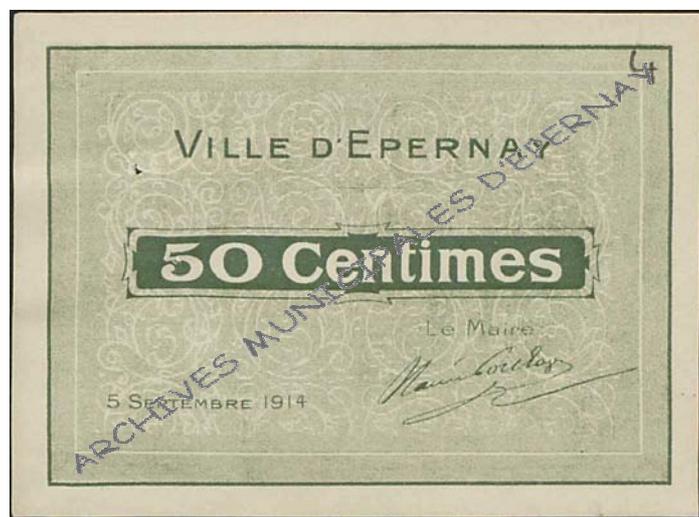
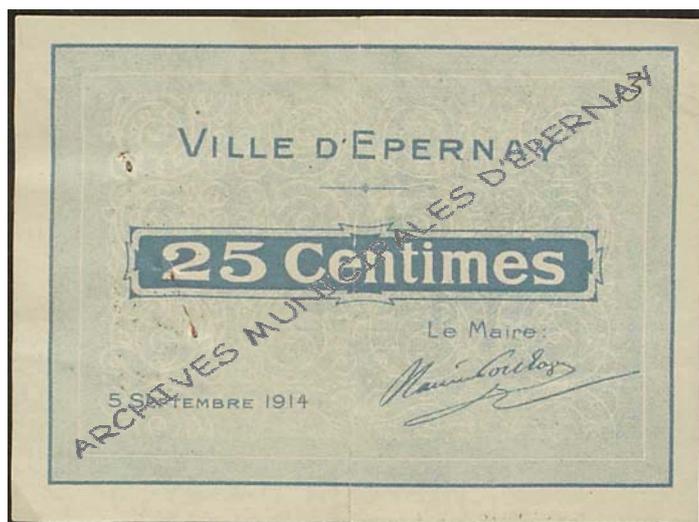
Ces gens sont complètement inconscients et ne semblent pas se douter que nous sommes en guerre et à 25 Kilomètres de l'ennemi.

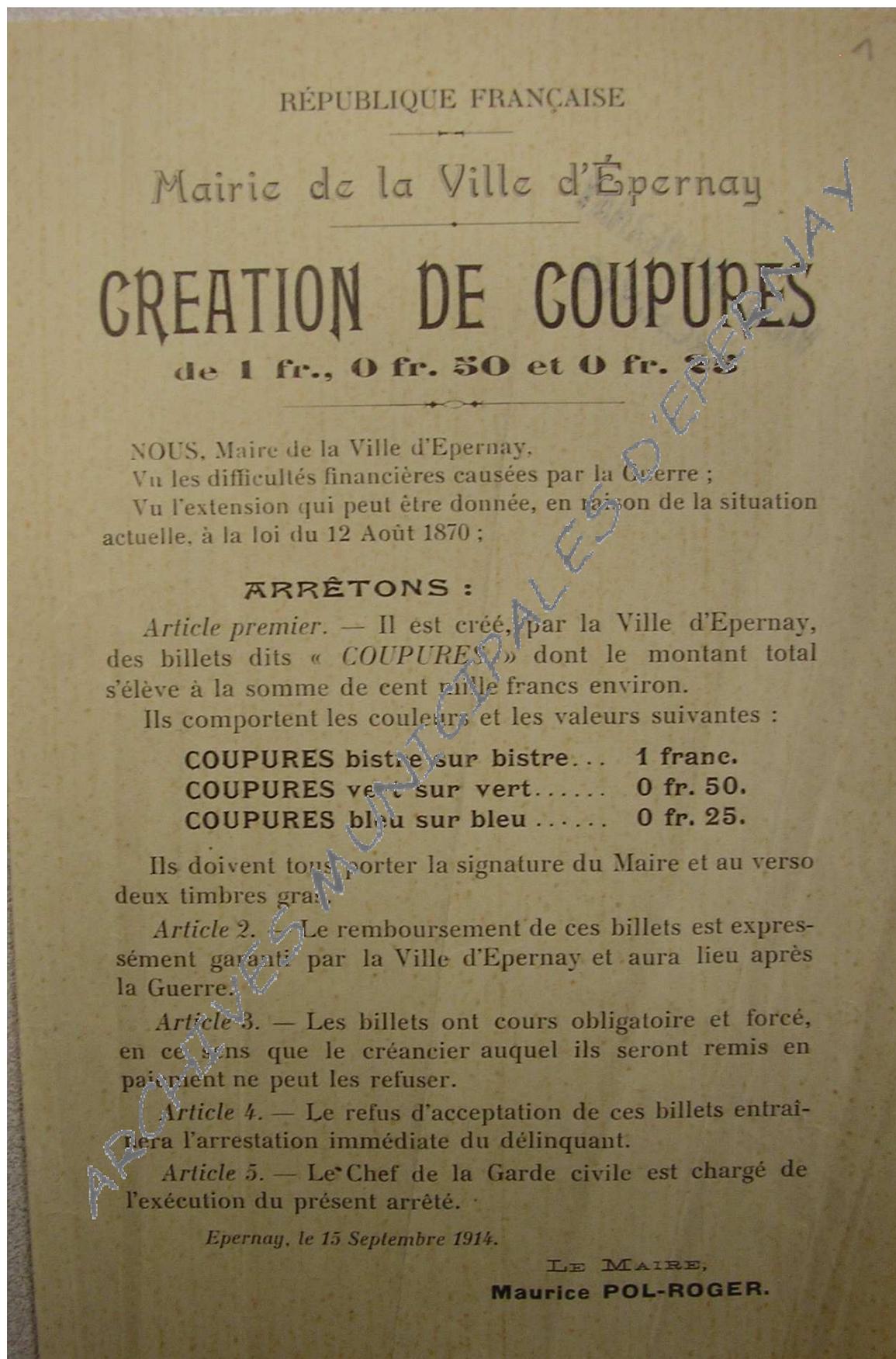
Veillez accepter, Mon Général, l'expression de mes respectueux hommages.

LE MAIRE,

ARCHIVES MUNICIPALES D'EPERNAY

Annexe n°13 : Coupons-monnaies, *Archives municipales d'Épernay, 4H34*





# CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPERNAY

Compte Rendu officiel de la Séance du Vendredi 4 Juin 1915

## DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE

L'An mil neuf cent quinze,  
Le Vendredi quatre juin, à trois heures  
du soir,

Le Conseil municipal de la Ville d'Epernay, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de la Caisse d'Epargne d'Epernay, sous la présidence de M. Maurice Pol-Roger, Maire, pour la tenue de la deuxième Session ordinaire annuelle.

Etaient présents :

MM. : 1. Maurice Pol-Roger, Maire ; 2. Eug. Jacquet, Premier Adjoint ; 3. Perrault, Adjoint ; 4. Gallice ; 5. Cerveaux ; 6. J. Chandon ; 7. Fleuricourt ; 8. Villiot ; 9. Brunette ; 10. Dépuiset ; 11. Michelot ; 12. Boizel ; 13. Gaullier ; 14. Granier ; 15. Waline ; 16. Raullet ; 17. Machel.

Etaient absents et excusés :

MM. : 1. Lemaître ; 2. Moineau ; 3. Chaurey, mobilisé ; 4. Bource ; 5. Ch. Dubois ; 6. Dr Chapl.

M. Machel est nommé Secrétaire pour la durée de cette session.

Lecture est aussitôt donnée du procès-verbal de la séance du 12 février 1915, qui est adopté sans observations.

## 1<sup>o</sup> COMMUNICATIONS

**I. Guerre. Echange d'explications avec Préfet.**

MESSIEURS,

Depuis notre dernière séance du Conseil municipal, il s'est produit certains faits dont il me semble nécessaire de vous rendre compte.

J'ai reçu, en date du 5 Mars dernier, la lettre suivante de M. le Préfet de la Marne :

MONSIEUR LE MAIRE,

Je viens seulement de prendre connaissance de la délibération du Conseil Municipal d'Epernay, du 12 Février 1915.

J'estime que ce n'est pas à l'heure où l'on se bat dans notre Département, qu'une discussion, une question personnelle, doit s'ouvrir entre vous et moi.

Il est regrettable que vous ne l'ayez pas compris.

Je désire seulement que vous sachiez, et je m'en tiendrai là pour le moment, que j'ai agi selon les instructions que j'avais reçues, et con-

formément aux ordres signés par l'Autorité Militaire combattante.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Le Préfet :

A. CHAPRON.

A cette lettre, j'ai répondu le 11 Mars 1915 :

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai bien reçu votre lettre du 5 courant et viens protester de toutes mes forces contre la phrase de cette lettre parlant d'une question personnelle, entre vous et moi.

Il n'y a pas de querelle entre M. Chapron et M. Pol-Roger, il s'agit de bien le spécifier.

C'est le Maire de la Ville d'Epernay qui entend protester très énergiquement contre les mesures que le Préfet de la Marne a prises au moment de l'invasion allemande ; et cela il a le droit et le devoir de le dire très hautement.

Je ne puis oublier que je me suis trouvé seul sans aucunes ressources, même financières, aux prises avec les plus graves difficultés, et que c'est vous, M. le Préfet, qui avez désorganisé méthodiquement les Services du Département que vous aviez à administrer, jetant la panique parmi les Fonctionnaires par vos dépêches, vos avis, peut-être même vos ordres.

Et, si certains Maires ont cru pouvoir abandonner leur village, c'est certainement cet exode organisé de tous les Fonctionnaires qui a été en grande partie la cause de leur départ. Ne sont-ils pas excusables d'une défaillance dont la responsabilité vous incombe complètement ?

Des renseignements que j'ai pu obtenir, il résulte qu'à aucun moment, aucun ordre de l'Autorité Militaire n'a été envoyé pour enjoindre aux Fonctionnaires de quitter leurs postes ; on leur en laissait simplement la faculté. C'était affaire entre eux, leur conscience et leur courage ; mais malheureusement il n'y en a pas beaucoup qui ont hésité, en présence probablement de vos conseils.

J'ai conscience que, dans ces circonstances particulièrement difficiles, la Ville d'Epernay et ses habitants qui sont restés, bien qu'abandonnés de tous les Pouvoirs publics, ont rempli tout leur devoir ; et l'avenir saura le démontrer.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,  
MAURICE POL-ROGER.

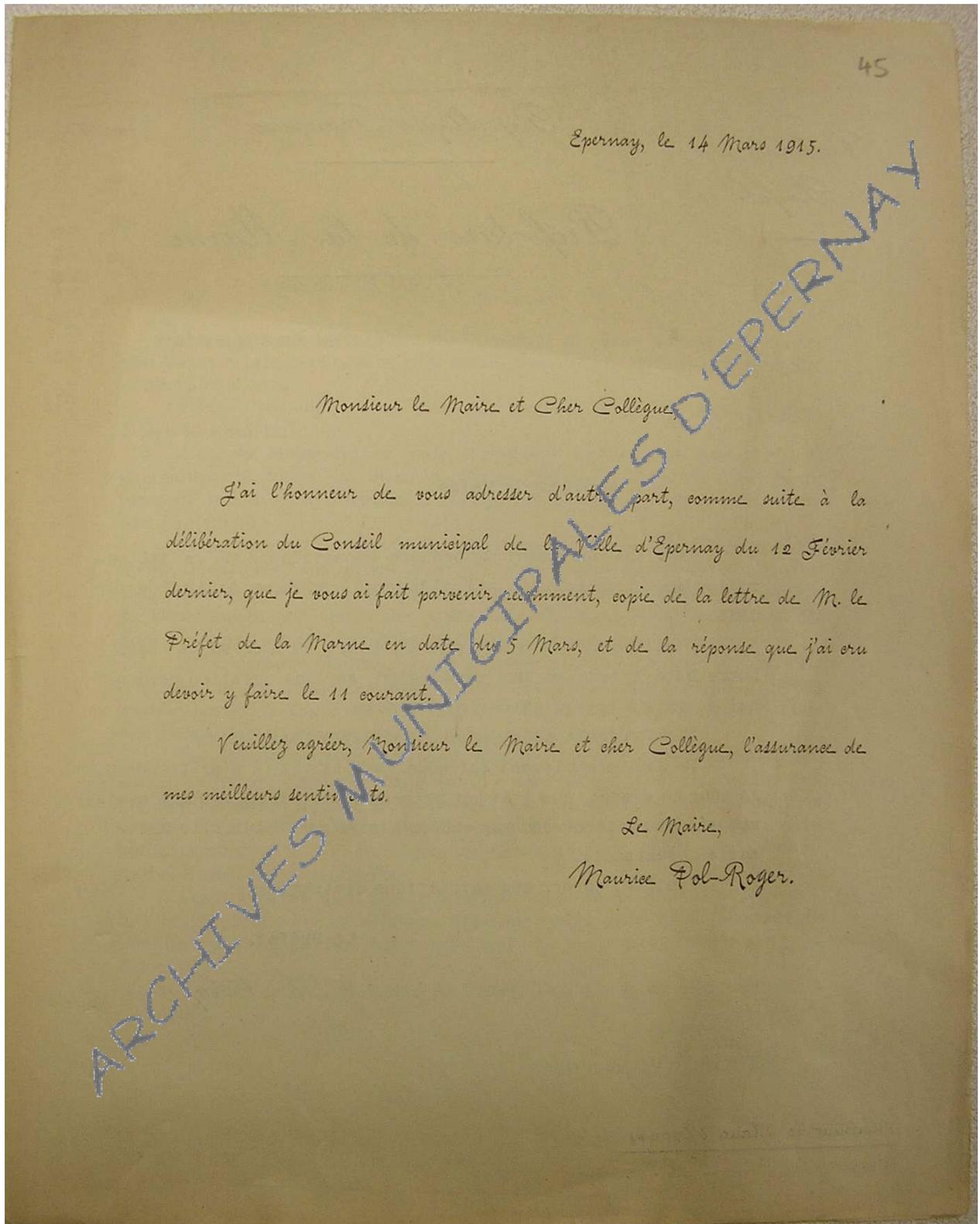
Vous avez sous les yeux la photographie de deux documents que je vous prie de lire attentivement.

Vous y remarquerez que le télégramme porte comme heure de transmission 3 h. 20 du matin, et que la lettre du général de Langle indique que c'est seulement à 5 heures 30 du matin qu'il a donné l'ordre en question.

ARCHIVES MUNICIPALES D'ÉPERNAY

VOIR AU DOS

**Annexe n°16 : Echange de courrier entre le maire d'Épernay et le Préfet de la Marne,  
Archives municipales d'Épernay, 4H40**



46

Cabinet  
du Préfet

République Française

Préfecture de la Marne

Châlons, le 5 Mars 1915.

Monsieur le Maire,

Je viens seulement de prendre connaissance de la délibération du Conseil Municipal d'Epernay, en date du 12 Février 1915.

J'estime que ce n'est pas à l'heure où l'on se bat dans notre Département, qu'une discussion, sur une question personnelle, doit s'ouvrir entre vous et moi.

Il est regrettable que vous ne l'ayez pas compris.

Je désire seulement que vous sachiez, et je m'en tiendrai là pour le moment, que j'ai agi selon les instructions que j'avais reçues, conformément aux ordres signés par l'Autorité Militaire combattante.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Le Préfet,

A. Chapron.

Monsieur le Maire d'Epernay.

Epernay, 11 Mars 1915.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai bien reçu votre lettre du 5 courant et viens protester de toutes mes forces contre la phrase de cette lettre parlant d'une question personnelle, entre vous et moi.

Il n'y a pas de querelle entre M. Chapron et M. Pol-Roger, je tiens à bien le spécifier.

C'est le Maire de la Ville d'Epernay qui entend protester très énergiquement contre les mesures que le Préfet de la Marne a prises au moment de l'invasion allemande; et cela il a le droit et le devoir de le dire très hautement.

Je ne puis oublier que je me suis trouvé seul sans aucunes ressources, même financières, aux prises avec les plus graves difficultés et que c'est vous, Monsieur le Préfet, qui avez désorganisé méthodiquement les Services du Département que vous aviez à administrer, jetant la panique parmi les Fonctionnaires par vos dépêches, vos avis, peut-être même vos ordres.

Et, si certains Maires ont cru pouvoir abandonner leur village, c'est certainement cet exode organisé de tous les Fonctionnaires qui a été en grande partie la cause de leur départ. Ne sont-ils pas excusables d'une défaillance dont la responsabilité vous incombe complètement ?

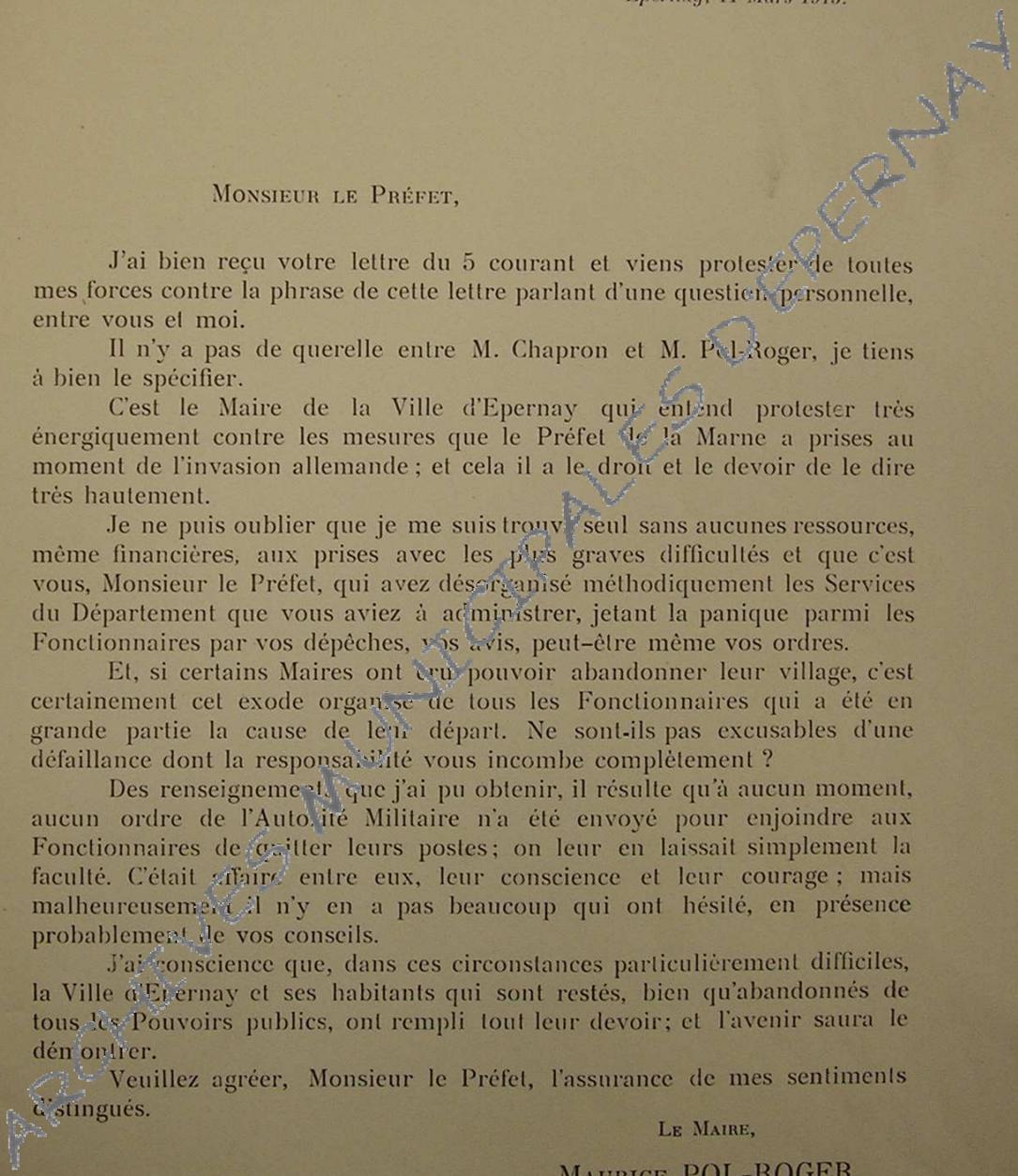
Des renseignements que j'ai pu obtenir, il résulte qu'à aucun moment, aucun ordre de l'Autorité Militaire n'a été envoyé pour enjoindre aux Fonctionnaires de quitter leurs postes; on leur en laissait simplement la faculté. C'était affaire entre eux, leur conscience et leur courage; mais malheureusement il n'y en a pas beaucoup qui ont hésité, en présence probablement de vos conseils.

J'ai conscience que, dans ces circonstances particulièrement difficiles, la Ville d'Epernay et ses habitants qui sont restés, bien qu'abandonnés de tous les Pouvoirs publics, ont rempli tout leur devoir; et l'avenir saura le démontrer.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments distingués.

LE MAIRE,

MAURICE POL-ROGER.



11

Mercredi 27. Octobre 1914

Monsieur le Maire

Je suis vraiment touchée  
du joli cadeau, que vous avez  
bien voulu me donner.  
Pour un si simple petit  
bouquet qui vous à été offert  
Monsieur le Maire par une  
vraie Française  
Qui à bien souvent penser  
que Monsieur le maire  
avait eu bien du mal  
pendant le séjour de ces

méchants Allemands dans notre  
chère Ville d'Épernay.

J'aurais aimé offrir à Mon-  
sieur le Maire une médaille  
de Dévouement. Mais mon  
simple petit bouquet a été  
offert de bien grand cœur.

Je vois que Monsieur le Maire  
a été très touché, car j'en  
n'ai une bien grande preuve.  
Je souhaite que tous ces mauvais  
jours soient passés. Et que main-  
tenant nous aurons des jours  
de bonheur et de gloire.

Je souhaite de tout cœur que  
Monsieur le Maire à ses  
parents et de bons amis à la  
guerre qu'ils reviennent tous

Sans et sans.

Recevez Monsieur le Maire  
mes vœux sincères remer-  
ciements.

Jubienne Léger

ARCHIVES MUNICIPALES D'ÉPERNAY

Épernay, le 16 <sup>bre</sup> 1914.

Monsieur le Maire,

C'est aujourd'hui notre première réunion après la période tragique que nous venons de traverser; et, dès le début de cette séance, nous avons le strict devoir de vous féliciter hautement, - au nom de toute la population épinoise, - de votre si belle et noble conduite au cours de ces douloureuses épreuves, - et de vous remercier chaleureusement des immenses services que vous avez alors rendus à vos concitoyens.

Avec une intelligente fermeté, et un sang-froid qui ne se sont jamais démentis, - vous avez constamment, - jour et nuit, - fait face à toutes les exigences d'un ennemi insatiable.

Barjoux sur la brèche, vous n'avez cessé d'opposer, - ~~faufilant~~ <sup>pourant</sup> même au péril de votre vie, - une énergie indomptable à toutes les menaces, - à toutes les

violences qui se renouvelaient  
chaque jour.

C'est ainsi, Monsieur le Maire,  
qu'avec l'aide constante et courageuse  
de vos deux adjoints, - qui vous ont,  
sans relâche, secondé de tous leurs  
efforts; = et grâce aussi, notamment,  
au dévouement inébranlable de M<sup>r</sup> Dagonet,  
Secrétaire en Chef de la Mairie, vous avez  
pu éviter à la Ville d'Épernay les plus  
terribles conséquences d'une guerre  
implacable, et la sauver des plus  
immenses désastres!

Aussi, Monsieur le Maire,  
vous aurez certainement une bien  
belle page dans l'histoire de la Cité; =  
et dès à présent, nous vous donnons  
la complète assurance de l'incoutestable  
et légitime gratitude de tous vos  
concitoyens.

Assurément, des jours moins  
sombres, des jours meilleurs vont maintenant

leur pour nous ; = et la municipalité  
 pourra ainsi, avec tranquillité, nous  
 continuer sa sage et féconde administration,  
 plus que jamais nécessaire pour les  
 intérêts de la Ville d'Épernay.

Quant à nous, Messieurs le Maire,  
 qui, conscients de nos devoirs envers  
 nos concitoyens, sommes restés fidèles  
 à notre poste aux heures les plus  
 critiques, vous nous trouverez toujours,  
 comme dans le passé, étroitement  
 groupés autour de vous, - et prêts  
 à vous soutenir et à vous apporter,  
 en toutes circonstances, notre concours  
 le plus empressé.

Il est d'ailleurs certain que  
 nos trois collègues, MM. Jean Chandon,  
 - Charrey - et Depuiset, ne manqueraient  
 pas de se joindre à nous, et de  
 s'associer à cette manifestation, s'ils  
 n'étaient actuellement retenus par  
 leur service militaire,

= Nous demandons, Messieurs le Maire,

que ces quelques lignes, qui ne sont  
qu'une bien faible expression des  
sentiments unanimes de la population  
tout entière à votre égard soient  
transcrites à la date de ce jour sur  
le registre de nos délibérations.

Guiffard & Leuicour  
 Bonnette  
 & Mary Paul  
 Hebaullit  
 Ed. Pigeot  
 Henri Gallier  
 O. Warting  
 G. Vieillot  
 M. Carveaux  
 Granis Deposte

ARCHIVES MUNICIPALES D'EPERNAY